



## Donation partage de bien immobilier.

Par **catalan**, le **05/05/2008** à **11:27**

Bonjour !

Ma belle "veuve" veut faire une donation partage à ces deux enfants !

Il existe deux biens immobiliers.

- Le premier bien qu'elle possède lui revient de la succession de sa mère elle est propriétaire de ce bien complètement !

- Le deuxième bien est la maison où elle vit avec son fils, celui-ci lui revient de la succession de mon défunt beau-père décédé en 1991, elle a donc une demi-part sur ce bien, 1/4 part pour sa fille, 1/4 de part pour son fils.

Elle veut donner le premier bien à sa fille en nue propriété "valeur du 130 000€.

Elle veut donner le deuxième bien à son fils en nue propriété "valeur du bien 180 000€ .

Sa fille veut bien céder sa part sur le deuxième propriété.

Comment faire cette donation partage !

Par **Visiteur**, le **05/05/2008** à **18:16**

Bonsoir,

Cette donation est réalisable, le notaire est la personne la plus adaptée pour vous répondre.

Cordia@lement